

Convention internationale du 7 novembre 1952 pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire

RS 0.631.244.52; RO 1955 1030

Champ d'application de la convention le 7 juin 2004, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succes- sion (S)		Entrée en vigueur	
Bosnie et Herzégovine	12 janvier	1994 S	6 mars	1992
Chine				
Hong Kong ^a	6 juin	1997	1 ^{er} juillet	1997
Croatie	31 août	1994 S	8 octobre	1991
Mexique*	7 novembre	2000 A	7 décembre	2000
Pays-Bas				
Aruba ^b	24 décembre	1985	1 ^{er} janvier	1986
République tchèque	2 juin	1993 S	1 ^{er} janvier	1993
Serbie-et-Monténégro	12 mars	2001 S	27 avril	1992
Slovaquie	28 mai	1993 S	1 ^{er} janvier	1993
Slovénie	3 novembre	1992 S	25 juin	1991
Thaïlande	30 novembre	1994 A	30 décembre	1994

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO, à l'exception de celles de la Suisse. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

- ^a Jusqu'au au 30 juin 1997, la Convention était applicable à Hong Kong sur la base d'une déclaration d'extension territoriale du Royaume-Uni. A partir du 1^{er} juillet 1997, Hong Kong est devenue une Région administrative spéciale (RAS) de la République populaire de Chine. En vertu de la déclaration chinoise du 6 juin 1997, la Convention est également applicable à la RAS Hong Kong à partir du 1^{er} juillet 1997.
- ^b Au 1^{er} janvier 1986 l'île d'Aruba, qui faisait partie des Antilles néerlandaises, a acquis son autonomie interne au sein du Royaume des Pays-Bas. Ce changement n'affecte que le fonctionnement des relations constitutionnelles internes au sein du Royaume.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1975 934 et 1982 1252.

